

## **SECTION 39 : Espaces, Sociétés et Territoires**

### **Compte-rendu**

#### **SESSION DE PRINTEMPS 2013**

La section 39 a tenu sa session de printemps du lundi 27 mai 2013 au jeudi 30 mai 2013.

*La section est composée de :*

AVELINE Natacha ; BOYER Florence ; BUSSI Michel ; COUDROY DE LILLE Lydia ; DEFIOLE Rodolphe ; ECKERT Denis ; FOULQUIER Eric ; GHIOTTI Stéphane ; GUERIN-PACE France ; HOYEZ Anne-Cécile ; KENNEDY Loraine ; LAMBERTS Christine ; LANCRET Nathalie ; LEMARCHAND Nathalie ; LOMPRES Nicole ; MAUPERTUIS Marie-Antoinette ; MEKDJIAN Sarah ; PEYROUX Elisabeth ; RAYMOND Richard ; SEMMOUD Nora ; WEBER Christiane.

*La section est assistée de :*

CHABOURINE Emilie.

#### **La section avait à examiner :**

- 12 dossiers d'avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS pour lesquels elle a rendu :
  - 10 avis très favorables : UMR AUSSER\*, UMR CREDA\*, UMR Mondes Iraniens et Indiens, UMR LADYSS\*, UMR CASE, UMR Géographie-Cités\*, UMR CEIAS, UMR PRODIG\*, UMR Centre d'Etudes Himalayennes, UMR LAVUE\*
  - 1 avis favorable : UMR ENeC\*
  - 1 avis réservé : UMR CEVIPOF
- 44 dossiers d'évaluation à vague pour lesquels elle a rendu :
  - 39 avis favorables
  - 4 reports d'évaluation à la session d'automne (rapports non déposés dans l'évaluation)
  - 1 avis réservé (assorti d'un vote d'insuffisance professionnelle)
- 1 dossier de suivi post-évaluation
- 2 dossiers d'évaluation à vague ayant fait l'objet d'un avis différé à la session précédente pour lesquels elle a rendu
  - un avis favorable
  - un avis réservé
- 7 reconstitutions de carrière
- 3 demandes d'expertise relatives aux structures opérationnelles de recherche

---

\* Unité relevant à titre principal de la section 39.

- 2 demandes de changements de direction ou direction adjointe d'unités pour lesquelles elle a rendu 2 avis favorables
- 1 avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS : l'UMR LIED pour lequel elle a rendu un avis réservé
- 1 demande de création de GDR : le GDR INVABIO, pour lequel la section a rendu un avis réservé ;
- 1 demande d'accueil en détachement dans le corps des chercheurs pour laquelle elle a rendu un avis défavorable ;
- 1 demande de changement de section d'évaluation (section 39 vers 33) pour laquelle elle a rendu un avis favorable ;
- 1 demande d'affectation complémentaire à une CID pour laquelle elle a rendu un avis favorable ;
- 4 demandes d'éméritat (dont 2 renouvellements) pour lesquelles elle a rendu 4 avis favorables.

Outre ces évaluations, la section a procédé à des discussions internes relatives à son fonctionnement (voir point 1), aux accueils en délégation (voir point 2), a rencontré les directions des deux instituts dont elle relève (INSHS et INEE : voir point 3), le DAS et la CEAS de la section 39 (voir point 4).

<b>1. Echanges divers .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Point sur les concours .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Informations diverses.....</b>	<b>4</b>
1.2.1. Loi ESR.....	4
1.2.2. Visite de l'USR RIATE.....	4
1.2.3. RIBAC.....	4
1.2.4. Emploi des ITA au CNRS.....	4
1.2.5. Des nouvelles de la CID 52.....	5
<b>2. Délégations .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Echanges avec les directions des instituts.....</b>	<b>6</b>
<b>4. Visite DAS section 39.....</b>	<b>9</b>
4.1. Le vivier.....	9
4.2. La place des SHS dans la relation environnement/société .....	10
4.3. Les USR.....	10
4.4. Evaluation des chercheur-e-s recrutés sur profils interdisciplinaires.....	11
4.5. PES .....	12
4.6. Les délégations.....	12
4.7. Crévilles.....	12
4.8. International .....	12
<b>5. Divers .....</b>	<b>13</b>

# 1. Echanges divers

## 1.1. Point sur les concours

La section a auditionné

- 43 candidat-e-s (sur 103 dossiers soumis) au titre du concours CR2 en mars 2013 ;
- 12 candidat-e-s (sur 33 dossiers soumis) au concours CR1 ;
- 13 candidat-e-s (sur 13 dossiers soumis).

La formule adoptée (auditions en séance plénière, oral de 15 minutes assorti de 10 minutes d'échanges) est jugée efficace et pertinente par les membres de la section : ceci permet un traitement homogène et équitable des candidat-e-s.

La section note la grande qualité d'ensemble des candidatures et le haut niveau du concours.

*NB : le jury d'admission de l'INSHS s'est tenu le 10 juin 2013. Le J.A. est constitué de représentants de l'INSHS, des sections, de personnes qualifiées (personnalités scientifiques ne siégeant pas dans les comités nationaux). Le J.A. doit entériner les classements émis par les sections à la suite du concours. Mais, en fonction des éléments qu'il aura en main, le J.A. peut ne pas suivre le classement, et peut ne pas pourvoir des postes. Une attention toute particulière sera portée par les membres des sections aux classements émis.*

Les 10 candidat-e-s classé-e-s au concours CR2 l'ont été selon les critères suivants :

- qualité du projet
- qualité scientifique de la thèse
- qualité des publications
- perspectives nationales et internationales du projet

*NB : le coloriage sur « Espaces et sociétés en Amérique du Nord » au concours CR2 n'a pas donné lieu à classement. La section continuera à donner la priorité à la qualité intrinsèque du dossier scientifique, les coloriages n'intervenant qu'en complément de cette évaluation des candidatures. Cela fera l'objet d'une discussion avec le directeur de l'INSHS et le DAS de la section 39 au cours de laquelle la section réitérera son désir de voir les éventuels coloriages effectués en concertation avec les membres de la section, et en aval d'une analyse du « vivier » des candidatures (voir point 4.1).*

Les 4 candidat-e-s classé-e-s au concours CR1, outre les critères sus-mentionnés, ont répondu aux critères suivants :

- insertion dans des réseaux à perspectives nationales et/ou internationales
- qualité du dossier
- rayonnement scientifique
- implication et rôle dans des activités collectives
- activités de coordination de travaux collectifs

Les 6 candidat-e-s classé-e-s au concours DR2 ont répondu aux critères suivants :

- qualité du projet, rayonnement scientifique international
- capacité à structurer un champ et à diffuser les connaissances
- recherches collectives, direction de projets
- prises de responsabilités
- capacité d'encadrement doctorale, expérience de formation à la recherche

Les membres de la section ne souhaitent pas laisser se créer l'impression qu'existerait une « file d'attente » au recrutement via ses classements. Aussi, la section considère qu'elle pourra à l'avenir reprendre en considération les bons dossiers de la campagne de 2013 mais qu'elle devra être attentive à la qualité des nouvelles candidatures. Autrement dit, le concours étant très sélectif, les dossiers redéposés doivent rester très bons et les jeunes docteur-e-s doivent pouvoir être recruté-e-s au plus près de la thèse si la qualité de leur dossier le justifie. La section indique également rappeler le principe d'indépendance des concours (les doubles candidatures, par ex. CR2 et CR1, sont évaluées et traitées séparément). Elle note que le critère le plus difficile à manier est celui de la « bibliométrie » : l'analyse des publications doit se faire en regard du champ thématique et des spécificités disciplinaires, et non pas suivant un comptage mécanique des productions.

## 1.2. Informations diverses

### 1.2.1. Loi ESR

Le projet de loi de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche est en débat au Parlement. La section considère que ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique et adopte une motion (à l'unanimité) à ce sujet (voir *infra*).

### 1.2.2. Visite de l'UMS RIATE

L'UMS RIATE ne rentre pas dans les vagues d'évaluation prévues par l'AERES. Cependant, au vu de la place importante jouée par cette unité dans le périmètre des travaux de la section 39, et suite à une demande du D.U. de l'UMS RIATE auprès du CNRS, l'unité sera évaluée. La même démarche a déjà été effectuée pour le GIS CIST. L'évaluation sera effectuée par un comité *ad hoc*, composé de représentants des tutelles principales (CNRS, universités) et de membres de la section 39 (Nora Semmoud, Marie-Antoinette Maupertuis et Christine Lamberts). La visite est organisée par l'INSHS. Les membres du comité national auront à fournir un rapport synthétique qui sera examiné lors de la session d'automne. Il n'apparaît pas nécessaire de suivre une grille AERES. L'idée est d'évaluer l'UMS RIATE à l'aune des perspectives qu'elle offre à la communauté de chercheur-e-s relevant du périmètre de la section 39 et des conditions de travail des nombreux IT de l'unité.

### 1.2.3. RIBAC

Nous avons appris que les fiches RIBAC que les chercheurs CNRS doivent remplir tous les ans (et maintenant au fil de l'eau), qui devaient être un outil important pour que l'INSHS ait une bonne visibilité des travaux de ses chercheur-e-s, de leurs thématiques et des terrains couverts sont peu exploitées. En effet, les moyens humains affectés à la production d'analyses et de synthèse sont très réduits.

### 1.2.4. Emploi des ITA au CNRS

La politique de recrutement des ITA connaît au CNRS et plus spécifiquement à l'INSHS pour 2013 un blocage gravissime : il n'y a ni remplacement des agents qui obtiennent une NOEMI (« mobilité » interne), ni budget spécifique pour les remplacer par des CDD, les emplois-clés définis dans le cadre des contrats de service unité-CNRS ne sont pas préservés dans ce contexte. De 2010 à 2012, le corps des ITA a perdu 243 postes en recrutement fonction publique, et 933 postes en CDD. La loi Sauvadet ne semble pas à même d'absorber l'explosion de la CDIisation des emplois dans les laboratoires ces dernières années : la CDIisation ne concerne que 50 à 70 personnes à ce jour. Seuls 37 concours réservés seront mis en place pour les ITA en 2013. Par ailleurs, on constate une chute des postes au recrutement externe : 183 postes sont mis au concours (contre plus de 300 en 2012).

Enfin, la section s'interroge sur les 2 concours internes affectés sur une unité en BAP D : un poste au concours interne IR cartographie serait affecté à l'UMR PACTE (Grenoble), un

poste IE à l'UMR ICAR (Lyon) avec un très faible nombre de candidatures (2 pour 1 poste contre plus de 65 pour 2 ou 3 postes sur les concours non affectés). Quelles sont les perspectives d'emploi ITA pour l'an prochain ? Quelle est la procédure qui a conduit à flécher des concours internes en BAP D sur ces UMR ? Ceci fera l'objet d'une discussion avec la direction de l'INSHS et de l'INEE (voir *infra* point 3).

#### 1.2.5. Des nouvelles de la CID 52

La CID52, lors du concours chercheurs 2013, devait procéder au recrutement de deux CR sur deux postes fléchés : l'un par l'INSHS (fléchage qui avait conduit à un communiqué intersyndical de la section 39 en décembre 2012), l'autre par l'INEE.

- Sur le poste 52/03, ouvert : 75 candidat-e-s ont déposé un dossier, 34 ont été auditionné-e-s, 4 ont été classé-e-s.
- Sur le poste 52/04, fléché par l'INEE : 5 candidat-e-s ont déposé un dossier, 3 ont été auditionné-é-s, un a été classé.
- Sur le poste 52/05, fléché par l'INSHS : 11 candidat-e-s ont déposé un dossier, 3 candidat-e-s ont été auditionné-e-s, une a été classée.

Le choix des intitulés des fléchages par les instituts et l'étroitesse du vivier visé amène la section 39 à réitérer ses doutes profonds sur la pertinence des fléchages. Le communiqué intersyndical est transformé en motion (voir *infra*).

## 2. Délégations

La question des délégations fait l'objet de désaccords importants entre les sections et les directions d'instituts. En 2011, le CSI de l'INSHS a fait connaître ses inquiétudes sur le pilotage de la politique d'accueil en délégation, calquée sur la politique de site<sup>1</sup> ; en 2013, la CPCN a largement communiqué son désaccord sur la procédure opaque prévue par la direction du CNRS<sup>2</sup>, ainsi que plusieurs sections du CNRS<sup>3</sup>, dont la section 39 (voir *infra*).

La section 39 du CNRS avait demandé instamment aux directions de l'INEE et de l'INSHS de leur faire parvenir les dossiers afin qu'elle procède à l'évaluation des demandes et rende un avis circonstancié. Les dossiers ont été acheminés le 12 mars pour l'INSHS et le 14 mars pour l'INEE, alors que la section siégeait en jury d'admissibilité pour le concours chercheur 2013. Le message transmis par les instituts était assorti d'une demande de rendu final pour la semaine suivante. Au total, la section devait évaluer 40 dossiers (31 pour l'INSHS, 9 pour l'INEE) en quelques jours et en pleine procédure de concours.

Comme plusieurs autres sections du CNRS confrontées au même problème, la section 39 a discuté l'éventualité d'un refus d'évaluer en raison des conditions inacceptables de la procédure. Cependant, afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidat-e-s qui relèvent de plusieurs sections et/ou de plusieurs instituts, la section 39 a décidé de procéder à un examen a minima des dossiers (voir *infra* : lettre de Denis Eckert aux directeurs d'unité).

Le bilan de la campagne d'accueil en délégation n'a pu être fait que le 27 mai pour l'INSHS (nous n'avons rien reçu pour l'INEE, mais une enquête directe a fait apparaître que 2 demandes sur 9 avaient été satisfaites), date à laquelle l'administration du CNRS nous a envoyé le tableau des collègues retenu-e-s pour une délégation. Aucune information n'est remontée à la section avant cette date : la section ne peut que constater qu'il y a eu plusieurs

---

<sup>1</sup> [http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2011/CSI\\_INSHS\\_reco07072011\\_delegations.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2011/CSI_INSHS_reco07072011_delegations.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.cnrs.fr/comitenational/cn/cpcn/motions/2012/mot\\_cpcn\\_20121211\\_delegations.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/cn/cpcn/motions/2012/mot_cpcn_20121211_delegations.pdf)

<sup>3</sup> Liste des motions : <http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/motions.htm>

vagues d'arbitrage qui ne sont jamais passées par elle. Ce sont les Directeurs Scientifiques Référents qui choisissent leurs interlocuteurs sur les sites (présidents d'université ou présidents de PRES). Un premier retour est ensuite fait par les DAS à l'INSHS, qui se chargent de « toiler » la liste en fonction de nouvelles discussions.

La politique d'accueil en délégation est un point d'accrochage constant entre les sections et la CPCN d'un côté, les directions d'instituts de l'autre côté. La procédure est opaque, compliquée et lente. Ceci fera l'objet de discussions avec les directions d'institut (voir *infra* points 3 et 4.6).

### 3. Echanges avec les directions de l'INSHS et de l'INEE

Lors de sa visite pour exposer la politique scientifique de l'INSHS à la section, Patrice Bourdelais a tenu à revenir sur 5 points :

- 1) Le salon de l'innovation et de la valorisation en SHS (16 et 17 mai 2013) a été un succès de son point de vue, et il a pu noter la bonne représentativité des équipes de géographie (aux côtés des économistes, architectes, spécialistes des ambiances). Le prochain salon ne devrait pas intervenir avant 3 ans (question de coût). L'alliance ATHENA devrait proposer des déclinaisons régionales de ce type d'évènement, portées par les MSH. La section en prend note, et espère que le CNRS ne soit pas un partenaire uniquement pour la valorisation sur salon des recherches menées dans l'institut ;
- 2) Le compte-rendu syndical du CSI de l'INSHS comporterait une erreur que Patrice Bourdelais souhaite signaler : la baisse des moyens ne serait pas de 15 % par an (ce qui ferait 40 % sur plusieurs années), mais de 15 % de diminution sur les flux totaux de partants (puisque seuls les départs pour retraites sont remplacés à l'exclusion des autres départs) ; cela signifie que sur les 150 départs de 2013, 22 sont perdus, soit 66 en trois ans. 66 postes perdus sont à mettre en regard des 3 400 postes de l'InSHS, soit une diminution de 1,9 % des effectifs sur trois ans.
- 3) Sur le concours, Patrice Bourdelais revient sur le coloriage, en indiquant vouloir étendre la question à une politique de coloriage thématique. Il propose que l'INSHS et la section 39 entament des discussions à ce sujet. Patrice Bourdelais propose de mettre à disposition de la section la liste des départs à la retraite et de lui demander son appui pour l'aide à la décision sur les coloriages afin de procéder aux remplacements et renforcer l'originalité de l'apport du CNRS au paysage de la recherche. Ce point fera l'objet d'une discussion avec William Berthomière (D.A.S. de la section 39 pour l'INSHS) (voir *infra* point 4.6) ;
- 4) Sur les moyens, Patrice Bourdelais annonce ne disposer d'aucune information, hormis que les effectifs globaux ETPT (équivalent temps plein travaillé) diminuent et que l'INSHS cherche à retrouver des marges de fonctionnement dans un budget constant;
- 5) Les délégations ont été négociées entre les universités et le CNRS. Patrice Bourdelais indique que le CNRS a particulièrement prêté attention aux demandes de délégations de collègues exerçant dans les universités « un peu petites » ou dont les orientations de recherche ne sont pas majoritaires dans leurs unités de rattachement, que le CNRS a été attentif au classement des CS des universités, et que le choix qui a été fait a été orienté aussi par l'attention portée aux mobilités et aux itinéraires spécifiques des enseignants-chercheurs. Patrice Bourdelais signale enfin que ces critères ont concouru à une bonne représentativité des demandes émanant de collègues non-parisiens. Sur ce point, la section apporte quelques nuances : sur les 12 délégations, 6 sont attribuées à des collègues parisiens, et une délégation accordée à un collègue non-parisien pour une unité parisienne.

Denis Eckert souhaite, au nom de la section, rebondir sur le point des délégations pour rappeler ses doutes profonds sur la cohérence de la procédure, et pour demander que pour les

campagnes suivantes, le calendrier soit avancé d'au moins un mois afin d'éviter les situations d'agacement et permettre un travail serein (ce calendrier est très tendu pour les établissements et les collègues dans l'attente d'une réponse). Patrice Bourdelais estime qu'il est possible d'envisager la ventilation des dossiers de demande de délégation aux sections suivant un calendrier avancé par rapport à cette année, mais tout en suivant la politique de site.

Stéphanie Thiébault (directrice de l'INEE) et Marie-Françoise André (DAS pour les interactions Hommes-Milieus auprès de l'INEE) arrivent à ce moment de la discussion, et en profitent pour revenir sur les choix de l'INEE sur les délégations : les critères sont stricts (l'HDR n'est pas retenue comme critère pour obtenir une délégation) et l'institut affiche certaines réticences :

- le programme cadre du dossier scientifique ne doit pas être un copié/collé d'une ANR ; les objectifs des projets ANR ne sont pas formatés pour justifier une demande de délégation ;
- le projet doit être ciblé et très construit autour d'une recherche individuelle mais ne doit pas être pour autant solitaire : il doit y avoir des objectifs en matière de retombées sur le collectif (sur le laboratoire d'accueil, sur un réseau, etc) ;
- l'institut a des réticences à l'égard des demandes émanant des jeunes recruté-e-s (moins de 5 ans).

Les représentantes de l'INEE annoncent aussi être en faveur de modalités d'examen plus posées à l'avenir. Mais elles rappellent également que l'INEE suit une politique d'attribution fondée sur les dynamiques de site, et, à titre d'encouragement, aux collègues d'unités plus isolées mais en prise avec des thématiques majeures de l'institut. Elles rappellent également que l'INEE n'est pas sûre de suivre à 100% les avis des universités et/ou des sections, mais qu'il y sera très attentif.

Denis Eckert souhaite poser des questions communes aux deux instituts. Tout d'abord, il aborde la question du blocage brutal des recrutements des ITA. Patrice Bourdelais évoque les « règles de Bercy », expliquant qu'il s'agit d'une situation imposée par la volonté de contrôle salariale de l'Etat sur tous les ministères. La baisse du nombre des ETPT a donc été anticipée par le CNRS. Cependant, dans l'entremise, la loi Sauvadet est venue aggraver la situation : d'une lecture « souple » en septembre 2012 (les contractuels ayant effectué 6 ans de service chez le même employeur seraient titularisés) qui laissait un peu de marge de manœuvre au CNRS (notamment par les retours de détachement de chercheurs), on est passé début 2013 à une lecture stricte (les contractuels ayant effectué 6 ans de service sur un même poste de travail auprès de plusieurs employeurs seraient titularisés par le dernier employeur en date). La situation, devenue alarmante, a conduit le CNRS à équilibrer sa masse salariale en jouant sur les recrutements, notamment sur les concours IT et CR. Le CNRS ayant décidé de sauvegarder les concours CR (qui reste tout de même très menacé), c'est sur les concours IT qu'ils ont effectué les coupes.

La section demande alors aux instituts si ce pic de régularisation des CDD de 2013 serait reconduit en 2014. Les instituts admettent ne rien savoir sur ce point, car il est impossible d'anticiper le nombre de demandes de régularisation qui seront déposées. Un point sera fait fin 2013. Il est possible qu'une fois que le nombre de concours CR sera connu, le CNRS anticipe une baisse des recrutements en CR pour ne pas obérer à nouveau le recrutement d'ITA.

La section redit que toutes les unités de son périmètre sont menacées par la baisse du nombre de postes ITA. Les instituts indiquent que le secteur recherche est le plus protégé (on y

remplace plus de départs à la retraite que dans d'autres secteurs), et qu'ils se sont employés, auprès du ministère, à maintenir le concours CR en 2013, fortement menacé dès juillet 2012. Sur la question du concours CR 2014, la section demande aux instituts quelles solutions sont envisagées. Les instituts indiquent qu'il y aura des ajustements entre les sections en fonction du nombre des départs à la retraite, et qu'ils gardent l'espoir de pouvoir remplacer tous les départs à la retraite.

Denis Eckert demande aux directions des instituts en quelle mesure les candidatures très fortes peuvent être aidées et soutenues par le CNRS : où en sont, par exemple, les budgets pour l'attribution de bourses doctorales ? Patrice Bourdelais décrit la façon dont l'institut calcule : un contrat doctoral coûte 100.000 €, qui seraient déduits du FEI (budget fonctionnement-équipement-investissement) des laboratoires => une bourse par section de l'INSHS coûterait 1 million d'€ et conduirait à une baisse de 8% des dotations de base des unités. Il est alors demandé si les budgets de la P.E.S. pourraient être mobilisés afin de soutenir les jeunes chercheurs sur des thématiques novatrices, mais les deux directeurs d'instituts rappellent que cette ligne budgétaire n'est pas fongible... La section se plaît à croire que les lois en cours de vote au Parlement participeront d'une redistribution plus équitable et juste des budgets consacrés à la dite « excellence ».

Denis Eckert s'adresse à l'INEE pour demander si la mise au concours d'un poste pour la section 39 par l'institut est envisageable. Il rappelle à cet effet le grand regret d'avoir vu disparaître le poste fléché au concours 2012 (le poste n'avait pas été affecté en raison de l'absence de candidatures adaptées à un fléchage étroit et inadapté au vivier). La section 39 a noté, lors du concours CR 2013, de nombreux profils excellents relevant du périmètre de l'INEE et de la section 39. Stéphanie Thiébaut indique prendre note de cette demande. Denis Eckert rappelle qu'un coloriage serait moins risqué qu'un fléchage, et que, pour éviter tout risque, la section demande à être consultée en amont pour l'intitulé du coloriage. Stéphanie Thiébaut propose de faire remonter ces propositions.

Enfin, Denis Eckert demande aux représentantes de l'INEE leur position vis-à-vis des regroupements scientifiques (par exemple les GIS). Stéphanie Thiébaut souligne que l'INEE est confrontée à un problème lié à la multiplication des GIS, et que les relations avec certains GIS sont bloquées. La lecture faite par l'INEE de la politique générale du CNRS par rapport aux GIS va dans le sens d'une réticence à créer de nouveaux GIS. L'INSHS semble ne pas avoir cette lecture, et Patrice Bourdelais indique que l'institut continue à créer des GIS (et à en fermer, un GIS n'ayant pas vocation à perdurer). Marie-Françoise André confirme qu'elle a été amenée à apporter une réponse selon laquelle l'INEE avait décidé de ne plus créer de GIS ni de les renouveler. Cependant, une réflexion sur cette position de l'INEE va être reprise. La question du message en direction des unités relevant de l'INEE se pose donc, surtout en comparaison avec la situation des autres instituts.

Pour finir, la section souhaite revenir sur la question préoccupante des postes ITA. Aux deux instituts, la section signale sa grande inquiétude sur le faible volume du concours externe et sur les possibilités très restreintes au concours interne. La section s'interroge particulièrement sur la question des concours internes « affectés ». Cette voie de concours existe mais était très rare en BAP D. Les unités ont-elles la possibilité de faire des demandes précises en affectation ? Les représentants des instituts semblent ne pas avoir connaissance de ce « circuit », évoquent une éventuelle conséquence de la loi Sauvadet... La question est restée en suspens. La section restera vigilante sur ce point.



En somme, la section constate que la position des instituts par rapports aux recrutements internes et externes et par rapport à l'attribution de budgets de soutien à la recherche s'organise suivant un modèle de « vase communicant » : demander un poste, c'est renoncer à un autre, et demander la réouverture d'un budget « bourse doctorale », c'est amputer le FEI (est-ce possible alors que les dotations de base vont encore baisser de 14% ?). Sur le plan des politiques de coloriage, la section a demandé instamment à être consultée en amont par les instituts, a voté une motion contre la politique de fléchage, et restera vigilante sur la question de l'adéquation entre « vivier » et choix des coloriages éventuels. Enfin, sur la question des délégations, la section restera très en alerte sur la campagne 2014, en insistant sur le calendrier, la simplification et la transparence de la procédure afin de garantir les meilleures conditions possibles pour procéder aux choix.

## 4. Visite DAS section 39

William Berthomière (DAS pour la section 39), accompagné de Nathalie Penaud (CEAS pour la section 39) souhaite rencontrer la section afin d'initier des échanges et prévoir des travaux collectifs sur différents sujets, notamment sur le sujet des viviers et de l'interdisciplinarité.

### 4.1. Le vivier

William Berthomière rappelle que la politique de l'établissement est de voir entrer 50% des postes dans une politique de coloriage. Pour le coloriage au concours 2013, deux clés de tri ont conduit l'INSHS à proposer « espaces et sociétés en Amérique du Nord » : l'entrée « aire culturelle » était considérée comme plus facile pour resserrer le recrutement (et favoriser les dossiers qui participent de l'internationalisation des unités), le déficit de chercheurs travaillant sur l'Amérique du Nord (comprenant : USA, Canada et Mexique) aurait justifié un recrutement sur cette région du monde.

Denis Eckert rappelle les raisons pour lesquelles la section n'a pas pourvu le poste colorié (voir supra).

La section réitère son sentiment : le coloriage ne reposait pas sur des hypothèses fiables (rien dans le rapport de conjoncture 2010 ne paraît justifier ce ciblage). La section demande que soit organisée une journée de travail sur le sujet, afin de travailler sur « le vivier », mais aussi sur les demandes des unités en matière de thématique ou aire culturelle, et également sur les profils de recrutement dans les universités (afin de bien cerner le périmètre qui ferait l'originalité et la complémentarité des recrutements CNRS). William Berthomière est tout à fait disposé à effectuer ce travail avec la section, et propose de faire le bilan des recrutements de la mandature 2008-2012 (il s'engage à fournir avant les congés d'été la liste des candidats recrutés au cours des cinq dernières années), de travailler sur les « émergences »<sup>4</sup> vues dans le concours ainsi que les lacunes. Il sera également question d'envisager la question du « péril démographique », avec une lecture à double entrée du phénomène : péril démographique de certaines unités, péril démographique d'une thématique (exemple : lacune thématique sur les espaces ruraux). Pour cela, les évaluations des unités (celles que la mandature actuelle et la mandature précédente ont effectué) seront prises en compte.

Par ailleurs, William Berthomière rappelle que la politique de site va aller en se renforçant, et qu'il faut être vigilant aux orientations qui pourraient être données par les conseillers sur les

---

<sup>4</sup> Pour rappel, la section indique que le concours 2013 a déjà conduit au repérage d'un vivier important et de qualité sur la question des relations hommes-environnement-société qui pourrait conduire à un coloriage par l'INEE.

sites régionaux (la grille de la politique de site étant différente de celle de la politique scientifique). Il est donc très important que la section et l'INSHS ait une connaissance très fine de son vivier et de ses unités.

#### 4.2. La place des SHS dans la relation environnement/société

Dans le cadre du Schéma National de la Recherche, l'INSHS s'est engagé dans une réflexion sur les liens entre « environnement et société », qui déborde largement le périmètre de la 39 et associe des DAS de l'INEE et de l'INSU.

William Berthomière se réfère au « modèle » de l'UMR LIENSs qui semble faire office de tête de pont pour le CNRS entre 4 de ses instituts (INSHS, INEE, INSU, INSB). L'idée du CNRS serait de profiter de l'interdisciplinarité et de l'intervention de différents instituts et différentes sections pour organiser quelque chose qui ressemblerait à un dialogue afin de rationaliser les moyens entre ces organes du CNRS : par exemple, il peut être envisagé que pour nourrir une UMR pluridisciplinaire comme le LIENSs, l'INSHS prenne en charge les accueils en délégation, l'INSB un recrutement...

La section s'alerte sur la question des impacts de cette politique de l'interdisciplinarité pour la pérennité d'autres sites qui sont sur les mêmes pluridisciplinarités, mais sur des sites, pas forcément aussi prioritaires pour le CNRS. Egalement, la section s'inquiète du fait que la politique de sites pourrait être couplée au renforcement d'une thématique, et voit deux risques principaux : le risque de disparition des spectres « généralistes » des UMR, et le risque lié à l'idéologie de la spécialisation. La section note que, bien que la politique de site puisse éventuellement être bénéfique car elle peut protéger les UMR de certaines tentations (notamment celles des orientations opportunistes) en ciblant et soutenant des thématiques (si tant est que l'identification de ces thématiques aient fait l'objet d'une concertation), elle reste vigilante sur les choix et la façon dont ils sont opérés.

#### 4.3. Les USR

Les USR ont posé problème lors des évaluations, notamment en raison de la disparité des structures, des documents (parfois incomplets) qui ont été mis à disposition de la section, et des modalités de coordination peu fluides et pas toujours évidentes entre les UMIFRE (Unités Mixtes des Instituts Français à l'Étranger, CNRS/MAEE) composant les USR (voir *infra* la note rédigée par Natacha Aveline sur les UMIFRE et les USR).

Denis Eckert demande à ce que les missions de la section 39 soient bien définies afin de rendre des avis adaptés à la spécificité de ces structures. De plus, les USR interrogent la section du point de vue des modalités d'élaboration des politiques scientifiques : ces coordinations MAE/CNRS laissent-elles une part de pilotage scientifique des unités ou bien les travaux sont-ils plutôt du ressort du MAE et d'un pilotage par le corps diplomatique ? De plus, la ligne scientifique des USR est d'autant plus difficile à évaluer qu'elle est rythmée par les arrivées/départs des chercheurs qui alimentent les programmes de recherche. Enfin, la section s'interroge sur les opportunités de recouvrements administratifs et de collaborations scientifiques : est-ce que, au-delà d'une logique gestionnaire, le CNRS cherche à promouvoir des stratégies de régionalisation des recherches ?

Les USR proviennent d'une réforme complexe. Localisées à l'étranger, elles relèvent en partie du CNRS, qui injecte des fonds pour soutenir les recherches à l'étranger, et en même temps elles relèvent du MAE, qui procède aux nominations et aux votes via un COS composé de représentants de toutes les tutelles. La voix du CNRS n'y est donc pas majoritaire et n'est pas plus importante que les autres voix, même si le poids scientifique est important dans le

dialogue et les décisions. De plus, il s'avère que certaines USR sont passées ou vont passer par une évaluation de type « AERES », alors que ce n'est pas le cas de certaines autres.

Afin d'éclaircir la question des USR (leur fonctionnement, les attendus d'une évaluation par les sections, les enjeux de ces unités pour le CNRS), il est demandé à Diane Brami (responsable de la coopération internationale) de venir faire le point avec la section. Accompagnée de Dimitri Lerouge (chargé d'études en administration scientifique ; correspondant comité national), la section a obtenu des précisions importantes :

- Dimitri Lerouge rappelle que les USR ne sont pas, initialement, à l'origine dans les vagues d'évaluation AERES, et que lorsqu'elles ont dû se plier à cette demande, le calendrier et la « commande », peu compatibles, ont posé des problèmes de « bascule ». Chaque institut a décidé de son côté si oui ou non il évaluerait les USR ; et pour les instituts qui ont décidé de le faire, ils ne savaient pas que l'avis passerait par les sections. De plus, les USR n'étant pas soumises aux mêmes règlements intérieurs des UMR, rien n'oblige l'AERES à mettre un représentant du comité national dans le comité de visite, ni à mettre en place un comité de visite. Ceci explique que la section n'ait pas participé à tous les comités de visite des USR entrant dans les vagues AERES. Enfin, l'AERES a pu concéder des délais supplémentaires, et le CNRS a pu recevoir des documents incomplets via le site de soumission. Selon D. Lerouge, la demande d'évaluation soumise à la section doit aboutir à un avis sur les spécificités internationales de l'unité et leurs apports dans le champ thématique de la section

- Diane Brami rappelle que les UMI ne sont pas évaluées et que les USR le sont pour la 1<sup>ère</sup> fois, sans qu'il n'y ait de format spécifique. Il a donc été préconisé aux directions des USR de rendre un rapport sur le modèle AERES. Devant les problèmes d'évaluation en contexte de co-tutelle CNRS/MAE, le CNRS a rédigé une lettre de cadrage sur la « diplomatie scientifique » à destination des représentants de la recherche française à l'étranger. Cette lettre contient les éléments suivants, qui peuvent aider la section à orienter son évaluation (ces critères sont indicatifs, non hiérarchiques) :

- Comment se concrétisent les partenariats avec des institutions locales ?
- Comment s'organise la recherche sur programme ?
- Comment sont définis les périmètres scientifiques communs et ceux très spécifiques ? Y a-t-il des affichages thématiques précis ?
- Quelle est la part de la formation à la recherche ? (accueil de doctorants, articulation entre recherche et services)
- Quelle est la production scientifique ?

- Les unités sont toutes différentes, les rapports rendus le sont aussi. La section devra donc se prononcer sur les segments de recherche qui couvrent son périmètre. Le CNRS attend un avis scientifique de la part des sections. Cependant, Dimitri Lerouge propose de changer cette évaluation d'un « avis de pertinence » en un « avis d'expertise ». Les dossiers des USR seront donc revus à la session d'automne, quand la direction aura envoyé une lettre de cadrage aux sections. Les USR accueillent actuellement 94 postes dont 45 pourvus par des ITA.

#### **4.4. Evaluation des chercheur-e-s à profils interdisciplinaires (architecture, etc)**

Dans le cadre de renouvellement de l'accord cadre avec le ministère de la Culture, le CNRS souhaite impulser une réflexion sur les activités et les espaces de publication des chercheur-e-s qui travaillent dans le domaine de l'architecture et souhaite consacrer avec la section un temps de travail à cet effet. Cette proposition est accueillie très favorablement par la section

qui a également constaté l'importance croissante des architectes dans son périmètre et ses unités, et leur difficulté à être évalué à la bonne hauteur, par l'AERES notamment.

Cette discussion sur l'interdisciplinarité permet de rappeler que la « mission interdisciplinaire » du CNRS vient de diffuser un questionnaire pour savoir si les chercheurs estiment qu'ils sont évalués par la section qui leur convient le mieux. En effet, de plus en plus de collègues sont à cheval sur deux sections. Il serait possible d'envisager des moments de co-évaluation, en tandem entre rapporteurs de 2 sections, et de prêter attention aux demandes de collègues souhaitant être co-évalués.

#### **4.5. PES**

4 chercheur-e-s relevant de la section 39 ont fait la demande en 2013. Dans la mesure où la section 39 refuse de participer à cette procédure (la section réaffirme son opposition à ce mode de financement qui va à l'encontre de la valorisation des recherches collectives et innovantes), l'INSHS a nommé 2 évaluateurs et organisera une réunion de pré-classement des PES.

#### **4.6. Les délégations**

William Berthomière rappelle que la procédure est la suivante : les universités font remonter leur classement au CNRS, puis les discussions s'opèrent entre les universités et les DSR (Directeurs Scientifiques Référents, qui ont en charge un portefeuille de délégations pour une région, et qui sont par ailleurs les directeurs des 10 instituts du CNRS).

Denis Eckert revient sur les échanges qui ont eu lieu entre la section et les instituts. Il réitère l'avis unanime de la section : une évaluation des dossiers de demande d'accueil en délégation est possible à condition que les délais soient raisonnables. Également, la section estime que la question ne sera pas résolue pour autant : doit-on procéder à un inter-classement ou à des avis individualisés ? Enfin, la section revient sur un des plus gros points d'achoppement : la question de la redescende des décisions du CNRS vers les sites, suivie d'une remontée vers les directions d'instituts qui ont le mot final. La procédure est jugée opaque et inefficace, ce « ping pong » est long, et préjudiciable à tout le monde. William Berthomière indique que l'INSHS a signalé ces problèmes de dysfonctionnement et qu'il en tiendra compte pour la campagne suivante. Il précise également les clés de tri qui président au choix de l'INSHS :

- la conformité entre les demandes des collègues et les priorités scientifiques affichées par les unités d'accueil
- le fond du projet, qui doit participer à l'internationalisation des recherches dans les unités

William Berthomière rappelle que le projet soumis ne doit pas se limiter à une préparation de l'HDR : annoncer la préparation d'une HDR ne peut pas pénaliser les collègues, mais le projet ne doit pas se centrer ou se limiter à cela.

#### **4.7. Crévilles**

Le financement de Crévilles vient à sa fin, et l'INSHS cherche un moyen avec la MSH Val de Loire (Tours) pour éviter que Créville ne cesse son activité. Des échanges ont lieu activement en ce sens.

#### **4.8. International**

William Berthomière nous informe que le CNRS propose des missions longues avec accueil dans des laboratoires étrangers (6 mois). Dix postes étaient disponibles pour l'INSHS. Six

demandes relevant de la section 39 ont été reçues (mais le traitement de ces demandes ne passe pas par la section). L'institut, pour attribuer ces missions longue durée, a donné la priorité aux enseignants-chercheurs (une collègue de Géographie-Cités bénéficiera de ce dispositif en 2013).

## 5. Divers

Calendrier 2013-2014 :

- Session d'automne :
  - o Le bureau d'automne aura lieu le 3 octobre 2013
  - o La session d'automne aura lieu du 26 au 28 novembre 2013
- Concours 2014 :
  - o Jury d'admissibilité sur dossier : **Mercredi 5 février 2014**
  - o Bureau de jury 2 : **Jeudi 6 février 2014**
  - o Auditions : **Du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2014 à MEUDON**
  - o Jury d'admissibilité : **Du lundi 14 avril au mercredi 16 avril 2014 à Paris Michel Ange**
  - o Bureau de printemps : **Jeudi 17 avril 2014**
- Session de printemps : **Du lundi 23 au mercredi 25 juin 2014**

Site internet de la section

- Le site internet « informel » de la section 39 sera mis en place dans quelques semaines. Il contiendra des informations sur les activités de la section (compte-rendus, motions) et sur la procédure de concours.



### Section 39

#### Espaces, Sociétés et Territoires

#### Objet : Refus de la politique de fléchage

La section 39 du comité national du CNRS a été interpellée par la communauté scientifique sur la question des fléchages vers certaines UMR du **poste n°52/05** mis au concours pour la CID 52 en 2013. Ce poste, fléché « Villes et risques climatiques : approches modélisatrices » a été affiché dans l'arrêté d'ouverture du concours pour une affectation dans une des unités suivantes qui relèvent de la section 39 : l'unité *Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace* (ESPACE) à Nice - Aix-en-Provence - Avignon ou Marseille, ou l'unité *Géographie-cités* à Paris, ou au *Laboratoire techniques, territoires et sociétés* (LATTS) à Marne-la-Vallée, ou au *Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires* (LISST) à Toulouse, ou au *Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique* (PRODIG) à Paris.

La section 39 rappelle qu'elle est **opposée à tout type de fléchage des postes**. Elle est en désaccord avec le principe de ce type de fléchage qui ne relève pas d'une pratique usuelle en SHS<sup>1</sup>. Elle souhaite également préciser que ce fléchage ne découle pas d'une concertation avec les membres de la section 39 en place, ni ceux de la section sortante, d'une part, et qu'il n'a pas été explicité par les directions de l'INEE et de l'INSHS, auprès de la section ni même des directions des UMR.

La section 39 s'alarme **des conséquences nuisibles de ce type de procédé sur le potentiel de la recherche scientifique, et ce à court, moyen et long terme** : clivages entre UMR relevant de la section 39 (*pourquoi ces 5 UMR et pas d'autres ?*) et effets délétères sur les relations entre UMR, sections et instituts du CNRS ; non-transparence des choix qui ont conduit à la désignation des UMR fléchées et ses effets nocifs sur la conduite d'une politique scientifique que la section veut cohérente et négociée ; sélection « par le haut » des UMR où seront affectés les jeunes chercheur-e-s et ses effets contradictoires avec les fondements du concours qui visent à sélectionner des candidat-e-s sur l'excellence de leur dossier scientifique.

La section 39 dénonce ces choix politiques et stratégiques arbitraires qui ne s'accordent pas avec la volonté de débat collectif et de coopération entre toutes les instances de représentation, et qui semblent relever d'une politique de site renforçant les inégalités territoriales induites par les « initiatives d'excellence ». Elle demande par conséquent que le tout poste mis au concours à l'avenir puisse être affecté à toute unité relevant de la section 39, à titre principal ou secondaire.

C'est la force des UMR et de l'emploi scientifique (incluant chercheurs et ITA) qui est ici mise à mal.

Motion adoptée le : 30 mai 2013

à l'unanimité

M. Denis ECKERT  
Président de la section

#### Destinataire(s) :

- M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Mme Stéphanie Thiébaud, Directrice de l'INEE
- M. William Berthomière, Directeur Scientifique Adjoint de la section 39 pour l'INSHS
- Mme Marie-Françoise André, Directrice Scientifique Adjointe « Interactions Hommes-Milieus » pour l'INEE

*Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.*

## MOTION

### Section 39

Espaces, Territoires et Sociétés

#### Objet : Motion sur la loi ESR

La section 39 du comité national a pris connaissance du projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche actuellement en débat au Parlement. Ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. Il poursuit et aggrave une politique qui met les universités et la recherche en grande difficulté, aggrave la précarité, prive les instances compétentes de la communauté, notamment le comité national, de l'évaluation des laboratoires, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise la recherche. De plus, en période d'austérité, cette loi sans programmation financière n'offre pas de garantie sur les moyens pour la recherche. La section 39 du comité national s'associe à la prise de position du C3N (27 février 2013) et de la CPCN (28 février 2013) et demande l'abandon de ce projet de loi et l'ouverture de négociations en vue d'une loi de véritable rupture, qui tienne compte des recommandations des instances et des attentes de la communauté.

Motion adoptée le : 30 mai 2013

Oui :                    non :                    abstention :

à l'unanimité

M. Denis ECKERT  
Président de la section

Destinataire(s) :

- M Alain Fuchs, Président
  - M Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
  - Mme Stéphanie Thiébaud, Directrice de l'INSHS
  - Mme Sophie Duschesne, Présidente du Conseil Scientifique d'Institut INSHS
  - M Jean-Pierre Feral, Président du Conseil Scientifique d'Institut INEE
  - M Philippe Büttgen, Président de la CPCN
  - M Matias Velazquez, Coordinateur des Secrétaires Scientifiques du Comité National
- Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.*

## MOTION

### Section 39

Espaces, Sociétés, Territoires

#### **Objet : Motion relative aux procédures d'accueil en délégation**

En l'absence de publicité claire et transparente, de la part des Instituts, concernant la procédure présidant au choix des candidats accueillis en délégation au CNRS, la section se réserve le droit de ne pas statuer sur les demandes qu'elle recevra. En effet, la section considère qu'elle n'a pas à participer à une procédure de sélection dont elle n'a pas une connaissance claire ou dans laquelle elle estime que son rôle d'évaluation scientifique n'est pas respecté. Par ailleurs, la section indique que sa position est cohérente avec la recommandation émise sur les procédures d'accueil en délégation par le CSI de l'INSHS le 7 juillet 2011.

Motion adoptée le : 21/11/2012

Oui : 20 non : 0 abstention : 0

à l'unanimité

M. Denis ECKERT  
Président de la section

Destinataire(s) :

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Mme Françoise Gaill, Directrice de l'INEE
- M. William Berthomière, Directeur Scientifique Adjoint de la section 39 pour l'INSHS
- M. Robert Chenorkian, Directeur Scientifique Adjoint de la section 39 pour l'INEE

*Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.*





## Section 39 du Comité national de la recherche scientifique

À Mmes et MM. les directrices et directeurs d'unités de recherche  
rattachées à la section 39 du Comité national

*Objet : campagne d'accueil en délégation 2013-2014*

Paris, le 8 avril 2013

Cher(e)s collègues,

ce courrier veut vous informer des conditions dans lesquelles se déroule la campagne d'accueil en délégation d'enseignants-chercheurs dans les unités de recherche du CNRS.

La direction du CNRS a fait part de sa volonté de transformer les accueils en délégations en instruments de sa nouvelle « politique de site ». Les décisions seront prises à l'issue d'une concertation entre le CNRS et ses partenaires locaux, dans les « sites » (universités, PRES ou « communautés ») que le CNRS a identifiés.

Le schéma de la prise de décision, présenté le 28 février devant la Conférence des présidents de section du Comité national (CPCN), est désormais le suivant : les demandes des enseignants-chercheurs sont examinées successivement par (a) les conseils centraux de leurs universités ou établissements ; (b) les sections du Comité national ; (c) les directions des Instituts du CNRS ; elles sont ensuite transmises (d) aux « directeurs scientifiques référents » représentant le CNRS auprès des sites.

En décembre 2012, la CPCN a fait part de ses inquiétudes dans une motion : *« La CPCN s'inquiète d'une dérive favorisant l'allocation territorialisée des ressources, au détriment de la qualité scientifique et de la cohérence nationale de la politique d'accueil en délégation. Elle pointe en particulier les risques d'exclusion du système pesant sur les enseignants-chercheurs exerçant hors des sites. La CPCN s'inquiète en outre des freins à la mobilité dans le cadre des accueils, que le CNRS a pourtant pour mission de promouvoir ».*

La direction du CNRS a introduit une procédure complexe dans un calendrier inchangé. Il en est résulté une précipitation dommageable aux candidats. La campagne d'accueil en délégation a commencé à la mi-décembre dans les universités. Les dossiers ont été transmis aux Instituts du CNRS (8 mars) puis aux sections du Comité national (11 mars). Les sections n'ont eu que dix jours pour rendre un avis, au moment où plusieurs d'entre elles siégeaient en jury de concours. De ce fait, certaines sections ont pris le parti de ne pas évaluer les dossiers de demande. D'autres l'ont fait, dans des conditions difficiles : **c'est le cas de la section 39 qui a d'ailleurs rendu un simple avis de pertinence sur les dossiers dont elle a eu connaissance, et n'a pas été en mesure de procéder à une évaluation approfondie.**

Le principe d'égalité de traitement et le plus élémentaire respect des collègues enseignants-chercheurs sollicitant une délégation auprès du CNRS imposent d'autres méthodes de travail. La CPCN a demandé que lui soit présenté un bilan de la nouvelle procédure lors de sa réunion de l'automne 2013 ; vous en serez tenus informés. D'ores et déjà, et tout en maintenant leurs réserves sur le fond, les sections du Comité national demandent pour la campagne 2014-2015 l'adoption d'un calendrier qui permettra un examen serein et approfondi des demandes d'accueil en délégation auprès des unités que vous dirigez.

Je vous prie, cher(e)s collègues, d'accepter mes salutations cordiales et dévouées,

Denis ECKERT  
Président de la section 39 du Comité national

### **Note sur les UMIFRE et les USR (Natacha Aveline) :**

Les USR ont été créées suite à un accord passé entre le MAEE et le CNRS pour la co-gestion du réseau des 26 UMIFRE (qui relevaient exclusivement du MAE). Il s'agit de structures propres au CNRS regroupant plusieurs UMIFRE, permettant d'affecter des chercheurs (CNRS ou enseignant-chercheur avec délégation). L'agrégation de plusieurs UMIFRE dans une même USR visait à réduire le coût de gestion de ces unités par le CNRS. Pour le MAEE, la « brique de base » reste les UMIFRE. Il demeure le grand pourvoyeur de crédits de fonctionnement de ces équipes et continue d'y affecter des postes (directeurs d'UMIFRE et chercheurs, sans compter les nombreux emplois locaux). La participation du CNRS au fonctionnement des UMIFRE (les budgets alloués distinguant ces unités au sein des USR) est très inférieure à celle du MAEE, son effort porte surtout sur les moyens humains (affectation de chercheurs). Cependant les modalités de sélection sont très différentes : le MAEE a adopté une procédure transparente avec appel à candidatures sur son site, classement par un conseil scientifique (composé de pairs et de représentants des tutelles) et calendrier compatible avec des demandes de délégation pour les enseignants chercheurs, tandis que la sélection du côté CNRS s'entoure de la plus forte opacité (l'INSHS n'a pas pris l'avis du CoNRS sur les candidatures cette année).

Pour l'évaluation de ces unités de recherche à l'étranger, l'AERES n'a considéré que la tutelle CNRS, aussi l'évaluation prend pour 'briques de base' les USR et non les UMIFRE. Cela pose le problème de la cohérence des bilans et projets scientifiques présentés par des unités dont les composantes ne fonctionnent souvent pas ensemble. D'où la question de la section à la direction : doit-on considérer les UMIFRE séparément dans les évaluations ou tenir compte également de la cohérence interne des travaux au sein de l'USR? Par ailleurs, comment expliquer que toutes les USR ne soient pas soumises à évaluation par le CoNRS ?

---

<sup>i</sup> Ce type de fléchage existe essentiellement dans des domaines où la répartition des emplois scientifiques est en partie conditionnée par la localisation de grands équipements, et ne se justifie pas pour des unités relevant de l'InSHS.